



Service des Ressources Humaines  
Bureau de Gestion des Personnels  
Pôle de gestion directe des personnels  
Bureau 4.7  
Affaire suivie par Muriel Evrard

N/ Réf : MG/ME

Paris, le **15 JUIN 2018**

**NOTE à l'attention de :** Mesdames et Messieurs les Principaux/pales des collèges  
Mesdames et Messieurs les Gestionnaires de Collèges

**Objet :** Départ des agents originaires des DOM en congés bonifiés  
**Saison été 2019**

**P.J :** Annexes rappelant les conditions d'attribution et la réglementation  
des congés bonifiés.  
Un modèle de dossier de demande de congés bonifiés

Afin d'établir, à l'attention de la compagnie aérienne, les plans prévisionnels de vols relatifs aux départs de l'été 2019 (départ compris entre le 01/04/2019 et le 31/10/2019) pour les agents originaires des DOM, je vous prie de bien vouloir faire parvenir à mes services, **avant le lundi 10 septembre 2018**, les dossiers de demande de congés bonifiés des agents susceptibles d'en bénéficier au cours de la saison concernée, y compris de ceux qui se trouvent momentanément en congé maladie, maternité ou accident de service.

Ces dossiers dûment remplis (à reconstituer absolument en Format A3) devront être accompagnés de tous les justificatifs demandés et de **l'accord écrit et signé du gestionnaire du collègue (cf. P.4 du formulaire joint)** pour le départ de l'agent aux dates indiquées.

Sont concernés par ce dispositif les personnels titulaires intégrés ou détachés au Département de Paris.

Vous trouverez, ci-joints, un modèle de dossier de demande de congés bonifiés ainsi que deux annexes concernant la constitution du dossier et un rappel des conditions d'attribution et de la réglementation de ces congés. Ces documents seront mis en ligne sur le portail des collèges (EPLÉ.paris.fr).

Pour toute information au sujet des congés bonifiés, les agents sont invités à contacter directement leur UGD (gestionnaire de personnel).

Milène GUIGON  
Adjointe au Chef du Bureau de Gestion des Personnels

Copie pour information :

- Madame Josiane BOE : Cheffe du bureau des ressources métiers